

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 27 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

**PRESENTS :** Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

**ABSENTS :** M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme BEAUGERIE Delphine), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

## 12. Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre Madame Barrière et la commune de Boisseuil.

Dans le cadre du contentieux opposant Madame Marie-Paule Barriere à la Commune de Boisseuil concernant la cession de l'ancien chemin rural de Pereix, un accord a pu être trouvé.

En effet, lors d'une rencontre avec Madame Marie-Paule Barriere le 11 juillet 2023, cette dernière a accepté le principe d'une cession de l'emprise située à l'arrière de sa parcelle AV 25.

L'appel interjeté auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 8 août 2022 à l'encontre du jugement du tribunal administratif du 9 juin 2022 étant en cours, il a été convenu la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Madame Marie-Paule Barriere afin de pouvoir régler ce litige.

Dans le cadre de ce protocole d'accord transactionnel, Madame Marie-Paule Barriere accepte la cession à son profit de l'emprise de l'ancien chemin rural de Pereix situé à l'arrière de sa parcelle AV 25, telle que présentée par Monsieur Philippe Janicot lors du rendez-vous survenu le 11 juillet 2023 à 14h, en présence de Madame Colette Fonseca, voisine de Madame Barriere et de Madame Elodie Coudert, responsable de l'urbanisme à la Mairie de Boisseuil et matérialisé dans le courrier signé en date du 10 juillet 2023.

Ainsi, la commune de Boisseuil s'engage à :

- faire procéder par un géomètre au bornage de l'ancien chemin rural de Pereix en trois parcelles différentes telles que dessinées sur le plan annexé au protocole. Les frais de géomètre seront pris en charge par la commune,
- céder à titre gratuit à Madame Marie-Paule Barriere la parcelle créée par le bornage située à l'arrière de sa parcelle AV 25 telle que mentionné dans le courrier signé daté du 10 juillet 2023. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune. En contrepartie Madame Marie-Paule Barriere renonce à sa demande des frais irrépétibles.

Lorsque le protocole sera signé par les deux parties, la commune de Boisseuil se désistara de son appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux et le contentieux sera clos.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel et d'autoriser le Maire à signer ce protocole avec Madame Marie-Paule Barriere,
- de mettre à la charge de la commune de Boisseuil les frais de géomètre et de notaire résultant de cette opération,
- d'autoriser le Maire à se désister de son appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la Commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

